

ANNEXE N° 2 : DEMANDE D'AMÉNAGEMENT SPÉCIFIQUE

CERTIFICAT MÉDICAL

Justifiant d'aménagements particuliers pour un concours de la fonction publique

À téléverser sur votre espace personnel candidat au plus tard le 10 octobre 2025 à 23h59 (heure de Paris), délai de rigueur.

Examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions de programmeur de système d'exploitation (PROGSEA-61) du ministère de la Transition écologique de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche _ Session 2025

1. Cadre à remplir par le candidat :

Nom et prénom du candidat

Né(e) le..... à.....

2. Partie à remplir par le médecin agréé par l'ARS, dater, signer et à remettre au candidat :

Je soussigné(e)

Praticien(ne) de médecine générale assermenté(e) certifie que ce candidat doit bénéficier, lors des épreuves écrites et/ou orales : (rayer les aménagements sans objet)

- d'une installation dans une salle spéciale
- d'un temps de composition majoré d'un tiers
- d'un ordinateur équipé d'un traitement de texte-
- d'un sujet en braille
- de l'assistance d'un (e) secrétaire
- d'une autre mesure particulière :

Observations éventuelles du/de la praticien(ne) :

Fait à

le.....

Cachet et signature du/de la praticien(ne) de médecine générale assermenté(e)

3. Partie à détacher par le médecin pour le règlement de ses honoraires, et à retourner accompagnée d'un RIB à :

MATTE – SG/DRH/D/RM/RM1 – Grande Arche de la Défense – Unité PCA –
EVA PROGSEA-61
92055 LA DÉFENSE Cedex.

Nom et prénom du/de la candidat(e) :

Numéro SIRET du praticien :

Cachet et signature du praticien